



Commission Spécialisée Prévention (CSP) du jeudi 6 décembre 2018

Siège de l'ARS, Lille

Compte-rendu synthétique

Rappel de l'Ordre du jour

1. Approbation du Compte-rendu de la dernière CSP
2. Présentation du plan d'actions « Comportements favorables à la Santé »
3. Présentation du plan d'actions « Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins »
4. Sujets / Questions diverses

Documents associés :

- Un diaporama détaillé, remis en version papier le jour de la commission, et transmis par mail à l'issue de la CSP
- En annexe : liste des participant-e-s, sur la base de la liste d'émergence

Ouverture par le Président de la CSP, Monsieur Alain TISON et présentation de l'ordre du jour.

M. TISON demande si le compte-rendu de la dernière CSP est approuvé par l'ensemble des membres.

L'ensemble des membres approuve le projet de compte-rendu.

Il précise, par ailleurs, que l'avis consolidé des membres de la commission relatif au zonage des médecins généralistes, a été transmis au Président de la CRSA.

Mme Fatima EL BARTALI, Responsable du service « offre de prévention régionale et territoriale », Sous-Direction Parcours de Prévention (DPPS) présente le plan d'actions « Comportements Favorables à la Santé »

Voir le document communiqué : présentation power point

Mme CLAVEY s'interroge sur les raisons de la non-tenu du groupe de travail relatif à la santé sexuelle. Mme EL BARTALI répond que ce groupe de travail n'a pu se tenir en raison d'un faible nombre de participants.

Mme DEHAY s'étonne de ne pas avoir été conviée à ce groupe de travail. Elle précise, par ailleurs, qu'elle est référente au nom de l'Académie de Lille sur les questions de nutrition et vie affective et sexuelle.

Le Dr LEROY indique qu'au titre de la PMI du Nord, c'est un sujet qui l'intéresse et qu'elle aurait également aimé être membre de ce groupe de travail.

M. DAUPTAIN informe les membres de sa nomination au COREVIH par France Assos Santé.

Mme STRYNCKX précise qu'il serait nécessaire de remettre à jour le listing des personnes souhaitant participer aux travaux sur ce plan d'actions, et invite les membres de la commission à se rapprocher dans un premier temps de leur institution, avant de revenir vers l'agence pour communiquer le nom des personnes désignées.

Mme EL BARTALI révèle que ce plan d'actions :

- Se structure autour de 4 thématiques : vaccination, activités physiques, alimentation saine et, vie affective et sexuelle, déclinées en 5 objectifs.
- Vise 4 publics cibles prioritaires : enfants et jeunes, femmes enceintes, personnes fragilisées et, professionnels de la santé et du médico-social.

Elle signale également que ce plan d'actions se déclinera, d'une part au niveau régional pour ce qui concerne les actions dites structurantes, en particulier la vaccination, et d'autre part sur des territoires ciblés comme prioritaires au regard de la cartographie du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS), pour les thématiques : alimentation saine, activités physiques et santé sexuelle.

Les propositions ont fait consensus auprès des membres avec toutefois des remarques sur les différents axes.

Concernant l'axe vaccination, M. TISON et Mme DEHAY soulèvent d'ailleurs, la nécessité de s'appuyer sur les actions pertinentes qui ont été mises en œuvre auparavant dans les deux ex-régions, et mettent en avant notamment, le Programme régional d'amélioration de la couverture vaccinale (PRAVA). Mme STRYNCKX souligne, à ce propos, la volonté de s'investir davantage sur la question de la vaccination.

Les membres de la commission sont unanimes concernant la nécessité de mieux communiquer sur ce sujet, et ce à tous niveaux, y compris auprès des professionnels.

M. LAVIEVILLE mentionne que la vaccination en EHPAD est un sujet sensible.

M. TISON affirme qu'il est nécessaire de faire évoluer notre façon de communiquer et d'adapter nos messages en fonction des populations auxquelles nous nous adressons. Mme STRYNCKX précise que la question de la littératie en santé, constitue une des actions du PRAPS notamment, et qu'elle sera traitée au niveau de la DPPS par Amandine DEJANCOURT.

Concernant l'axe activité physique, M. DAUPTAIN s'interroge sur la faisabilité des actions centrées sur les déterminants individuels. Mme EL BARTALI répond qu'il s'agit de mettre en place des actions portant sur différents facteurs d'influence : estime de soi, capacité, environnement de l'individu.

Mme VILLEZ salue l'initiative de l'ARS dans le cadre de l'action « mois sans tabac » et suggère que ce type de démarche soit également appliquée à d'autres sujets tels que l'activité physique.

M. TISON spécifie que des actions de lutte contre la sédentarité au sein des entreprises existent déjà et se développent de plus en plus. Mme CLAVEY et M. BULTEZ se questionnent sur la mise en œuvre d'actions à domicile, quel que soit le public, y compris les personnes âgées. Ils font part de la nécessité de renforcer les déplacements actifs et les actions de lutte contre la sédentarité dans les gestes de la vie quotidienne, y compris au domicile. Mme EL BARTALI énonce que ce type d'actions est identifié dans cet axe.

Concernant l'axe alimentation saine, M. TISON indique que ce sujet est complexe en termes de mise en œuvre sur le terrain, en raison des différents facteurs d'influence le composant, notamment culturel, familial mais aussi politique.

Le Dr MOORE-WIPF mentionne qu'il ne s'agit pas uniquement de toucher les populations précaires, mais l'ensemble de la population.

Mme VILLEZ fait savoir que cette dimension sociétale et comportementale prend du temps, mais nécessite de mobiliser différents leviers dont les industries agro-alimentaires.

Concernant le dernier axe portant sur la santé sexuelle, Mme CLAVEY interpelle sur la distribution des préservatifs en région, suite à la rupture de stock constatée. Mme EL BARTALI énonce qu'une nouvelle procédure de distribution des préservatifs est en cours et qu'elle sera transmise prochainement.

Pour précision :

Dans le cadre de ses missions, Santé Publique France, commande, stocke et diffuse gratuitement des matériels de prévention pour les Agences Régionales de Santé (ARS) auprès des acteurs de leurs territoires au titre de la prévention du VIH et des autres IST.

L'ARS centralise les commandes des différentes structures de la région, les arbitre et passe ensuite commande auprès de Santé Publique France qui assure la livraison des produits aux structures, directement depuis sa plateforme de stockage.

En 2018, deux procédures distinctes existaient, entre l'ex Nord-Pas-de-Calais, dont la gestion était assurée par l'ARS Nord-Pas-de-Calais ; et l'ex Picardie, dont la gestion était assurée par l'IREPS de Picardie, et ont continué de coexister sans réelle harmonisation.

Une réflexion interne a été menée afin d'harmoniser la procédure de gestion et distribution des préservatifs à l'échelle de la région Hauts de France et sera communiquée.

Concernant la dotation régionale 2018, celle-ci est épuisée depuis cet été et des structures étaient restées en instance de traitement. L'ARS a fait le choix de passer commande auprès d'un prestataire externe (autre que SPF) afin d'honorer ces dernières, à titre exceptionnel.

Le remboursement des préservatifs par l'assurance maladie est une initiative saluée, toutefois la distribution de préservatifs gratuits dans certains milieux de vie, notamment scolaires ou locaux d'association, restent un levier nécessaire.

En termes de réseau de communication, Mme CLAVEY conseille de s'appuyer sur des vidéos diffusées via YOUTUBE. Il est par ailleurs, proposé, que l'application mobile à destination des jeunes et la campagne de communication soient présentées lors d'une prochaine commission.

Mme CLAVEY interpelle sur les formations des professionnels et s'interroge notamment sur le fait que le Planning Familial 59 soit uniquement financé pour mettre en place des sessions de formation à destination de professionnels intervenant auprès de personnes en situation de handicap. Mme STRYNCK affirme que c'est une volonté de l'agence de s'engager fortement sur ce sujet et que cette structure y contribue largement à la demande de l'ARS.

M. LAVIEVILLE évoque la problématique de la vie affective et sexuelle en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Mme STRYNCKX propose que ce sujet soit remonté auprès de la Direction de l'Offre Médico-Sociale (DOMS).

Mme CLAVEY suggère que la question de la sexualité soit traitée de manière croisée mais que les réponses soient adaptées au contexte.

Mme DEHAY demande quels sont les indicateurs retenus. Mme EL BARTALI déclare que ce travail est actuellement en cours avec la cellule PRS. M. DAUPTAIN rappelle que les représentants d'usagers et les instances de démocratie sanitaire sont attentifs sur ce point.

Mme Virginie RINGLER, Chargée de mission thématique « PRAPS », DST présente le plan d'actions correspondant.

Voir le document communiqué : présentation power point

Mme RINGLER fait savoir que ce programme s'articule avec le plan d'actions synergies territoriales. Le PRAPS ne constitue pas un document de synthèse de l'enjeu de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, mais un programme qui y contribue. Elle précise que ce plan d'actions se décline en 6 actions phares.

Mme RINGLER indique que l'objectif 1 est un axe relatif à la prévention – promotion de la santé. L'objectif 2, quant à lui, pose la question de la précarité voire de la grande précarité et intègre une dimension transversale. Elle révèle par ailleurs, que le sujet de l'interprétariat constitue un fort enjeu, notamment sur la construction d'un parcours santé pour les migrants.

Mme CLAVEY interroge sur les formations à l'interprétariat. Mme RINGLER assure qu'un état des lieux doit être réalisé sur ce sujet. Par ailleurs, un séminaire s'est tenu en novembre dernier et la Haute Autorité de Santé (HAS) a publié un référentiel¹.

Concernant l'objectif 3, qui porte sur la structuration d'offre passerelle, Mme LEFEBVRE réagit quant aux ruptures dans le parcours, notamment pour les personnes en situation de précarité sortant de l'hôpital et pour lesquelles aucun relai n'est prévu. Mme RINGLER spécifie que l'enjeu de cet objectif est justement d'anticiper la sortie de ces personnes et l'amélioration de l'évaluation médicale en vue de travailler la sortie.

M. DAUPTAIN souligne l'efficacité des dispositifs portés par l'Assurance Maladie visant à accompagner les assurés sociaux dans leur démarche de soins : Plate-Forme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS).

Il alerte également sur les problématiques dans le Hainaut, et notamment sur le risque suicidaire chez les jeunes.

Concernant l'objectif 4, Mme RINGLER précise que le Bassin Minier est considéré comme un territoire démonstrateur du Plan Pauvreté.

M. TISON conclut en indiquant que le PRAPS est un outil de la stratégie régionale et qu'il permet d'avoir une logique transversale et surtout décloisonnée.

Questions diverses :

- M. LAVIEVILLE souhaite qu'un retour des conférences des financeurs soit fait lors d'une prochaine commission. Mme STRYNCK atteste qu'une proposition sera faite à M. TISON sur ce sujet.

¹ https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2017-10/interpretariat_dans_le_domaine_de_la_sante_-_referentiel_de_compétences....pdf

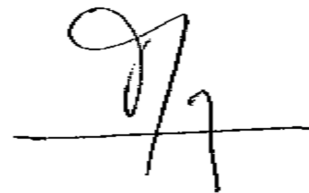
- M. TISON préconise de faire évoluer nos méthodes de travail en vue de répondre aux enjeux du PRS et notamment la question de la transversalité.
- Mme VILLEZ indique que la formation des professionnels de santé est très prégnante dans l'ensemble des plans d'actions et s'interroge sur la faisabilité. Mme STRYNCKX répond qu'un plan d'actions spécifique va être rédigé en vue de prioriser et hiérarchiser l'ensemble des propositions.

M. le Président TISON remercie les membres de la commission pour leur participation active et clôt la CSP.

Lille, le 15/05/2019

M. Alain TISON

Président de la Commission Spécialisée de
Prévention de la CRSA Hauts-de-France

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical stroke, likely representing the name Alain Tison.

ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANT-E-S A LA CSP DU 06/12/2018

Liste établie sur la base des signatures portées au tableau d'émargement
La commission est présidée par Monsieur Alain TISON (collège 5)

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant-e-s</u>	<u>Voix consultatives</u>
<p>Collège 1 : Mme Marie LEFEBVRE</p> <p>Collège 2 : M. Jean-Pierre BULTEZ M. Olivier DAUPTAIN M. Jean-Pierre LAVIEVILLE</p> <p>Collège 3 : Dr Solange MOORE-WIPF</p> <p>Collège 4 :</p> <p>Collège 5 : M. Patrick BAILLEAU (invité) M. Alain TISON</p> <p>Collège 6 : Mme Corinne SCHADKOWSKI (Mandat à M. DAUPTAIN) Mme le Dr Véronique LEROY Mme Marie VILLEZ</p> <p>Collège 7 : M. Régis DUCATEZ</p>	<p>Collège 1 :</p> <p>Collège 2 : Mme Véronique CLAVEY</p> <p>Collège 3 :</p> <p>Collège 4 :</p> <p>Collège 5 :</p> <p>Collège 6 : Mme Muriel DEHAY</p> <p>Collège 7 :</p>	

Participants – ARS Hauts-de-France :

- Mme Sylviane STRYYNCKX, Directrice de la Prévention et de la Promotion de la Santé
- Mme Amandine DEJANCOURT, Conseillère Stratégique et Missions Transversales / chargée de mission thématique « santé des jeunes », DPPS
- Mme Fatima EL BARTALI, Responsable du service « offre de prévention régionale et territoriale », Sous-Direction Parcours de Prévention, DPPS
- Mme Virginie RINGLER, Chargée de mission thématique « PRAPS », DST